



Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AVRIL - Maire.

Membres présents :

M. AVRIL-Maire, M. RIGOUX, Mme REYNAUD, Mme FOURNIALS, M. MAZERON, Mme BELONIE, M. TONUS, Mme CLAUDX, Mme PATRAUD - *Maires adjoints*
M. LABORIE, M. MANIERE, M. SOULARUE, Mme COMBESCOT, Mme AUCLAIR, M. HYLLEIRE, Mme MEUNIER, M. DELNAUD, Mme TARDIEU, Mme BOUDIE, Mme DENIS, M. NEYRET, M. FISCHER, Mme MOREL - *Conseillers Municipaux*

Membres absents ayant donné pouvoir :

M. PRIMAULT (à M. MANIERE) ; Mme LENGRENEY (à Mme REYNAUD) ; Mme VAMECK (à M. RIGOUX) ; M. POUYADOUX (à Mme TARDIEU) ; M. ELY (à Mme PATRAUD) ; Mme WINNY (à Mme COMBESCOT) ; M. PERETTI (à Mme MEUNIER) ; Mme BENOIT (à M. MAZERON)

Membres absents :

M. DESCAMPS, M. LEMIERE, M. BARLOT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 12 octobre 2017

-Approuvé-

Le procès-verbal est consultable en mairie-

DECISIONS

☛ Monsieur le Maire donne la parole à Madame MEUNIER pour rendre compte d'une décision qu'elle a prise avant sa démission de ses fonctions de Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1	Avenant n°1 au marché pour la réhabilitation intérieure vestiaires tribune rugby au Parc Omnisports Raymond Faucher - Lot n°5 : Chape - Carrelage - Faïence
---	---

☛ Monsieur le Maire rend compte de dix décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

V-2017/76	Convention de l'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » avec Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise
V-2017/77	Contrat Carte Achat Public avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin
V-2017/78	Convention de prestation d'activités périscolaires avec Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, intitulée "le moyen âge"
V-2017/79	Convention de prestation d'activités périscolaires avec Le Pays d'Art et Histoire Vézère Ardoise, intitulée "les contes et légendes"
V-2017/80	Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'organisme de formation LIMOUSIN FORMATION ET TRAVAUX PUBLICS, pour une formation intitulée « Formation et tests CACES R386, PEMP cat 1B et 3B » pour neuf stagiaires, à Malemort
V-2017/81	Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'organisme de formation LIMOUSIN FORMATION ET TRAVAUX PUBLICS, pour une formation intitulée « Formation et tests CACES R 372m, engins de chantier cat 1-4-8-9 » pour six stagiaires, à Malemort
V-2017/82	Bail commercial dérogatoire - location d'un local situé 4 place Thomas Rougier - Venarsal à Malemort avec la SARL A CASA DO TONIO, à compter du 1 ^{er} décembre 2017

V-2017/83	Convention avec l'Association ODCV Corrèze, pour l'organisation d'un séjour ski aux Chalets des Galinottes au Lioran du 02 au 04 janvier 2018
V-2017/84	Convention avec l'Association ODCV Corrèze, pour l'organisation d'un séjour ski aux Chalets des Galinottes au Lioran du 10 au 17 février 2018
V-2017/85	Convention de formation professionnelle continue avec l'organisme de formation GRETA du Limousin, pour une action intitulée « Passage du QCM : AIPR niveau opérateur », pour deux stagiaires

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Annie REYNAUD pour remplir les fonctions de Secrétaire (art. L 2121-15).

-Approuvé à l'unanimité-

V-20171211/83 : Drogations au repos dominical – avis du conseil municipal

Rapporteur : Madame FOURNIALS

ADOpte PAR : 27 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE

V-20171211/84 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/85 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour signer le marché de fourniture de denrées alimentaires 2018-2021

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/86 : Extinction de créance

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/87 : Décision modificative

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/88 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/89 : Demande de subventions pour la construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6-15 ans à Puymaret – modification de la délibération du 17 mai 2017

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/90 : Construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6-15 ans à Puymaret – Demande de subvention à l'Europe – dispositif FEADER

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/91 : Construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6-15 ans à Puymaret – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR – dispositif accueil de mineurs

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/92 : Construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6-15 ans à Puymaret – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/93 : Construction d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6-15 ans à Puymaret – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/94 : Créations d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/95 : Création d'emploi

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/96 : Mise à disposition d'agents de la Ville auprès du C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171211/97 : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2016

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Malemort pour être affiché le 14 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées seront affichées et pourront être consultées dans leur texte intégral, en mairie sur le panneau d'affichage niveau accueil, ou au recueil des actes administratifs de la commune.

A Malemort, le 12 décembre 2017

Monsieur le Maire,
Jean-Paul AVRIL



